

Le butane et le propane bénéficient d'une conjoncture favorable pour accompagner la transition énergétique face au fioul domestique

Paris, le 19 mars 2018

L'évolution du Crédit d'impôt pour la transition énergétique témoigne du rôle croissant que les gaz butane et propane (GPL) jouent dans l'accompagnement des objectifs fixés par le gouvernement en matière de réduction des émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques. Ils offrent une solution compétitive, flexible et moins émissive que le fioul pour les particuliers et les professionnels des 27 000 communes françaises non desservies par le réseau de gaz naturel.

Dans le prolongement des accords de Paris issus de la COP21, le Plan climat présenté en juin place la réduction des émissions de CO₂ au cœur du dispositif de lutte contre le réchauffement climatique. Parallèlement, les évolutions actées en décembre avec le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) pour 2018 favorisent les solutions gaz par rapport au fioul.

De fait, en recentrant les aides vers les solutions fonctionnant au gaz, donc au propane, le CITE version 2018 incite les particuliers et les professionnels à réaliser des travaux pour s'équiper en chaudière à condensation fonctionnant au gaz naturel et au propane. Cette inflexion s'explique par les propriétés de cette énergie. Le propane et le butane émettent 24% d'émissions de CO₂ de moins que le fioul, (266g de CO₂ au kWh lorsque le fioul domestique en émet 329 grammes, selon la base carbone de l'Ademe) et jusqu'à 80% de moins lorsqu'ils sont d'origine renouvelable (l'Ademe vient de les enregistrer dans sa base carbone avec un taux d'émission de 66g de CO₂ au kWh)

« Pour les 27 000 communes non raccordées à un réseau de gaz naturel, le propane est La solution gaz pour ces communes. Le CITE soutient implicitement le recours au propane en substitution du fioul car il permet de financer les chaudières à condensation gaz (propane ou méthane) Le propane, faiblement émissif et immédiatement disponible sur son lieu de consommation, représente une alternative efficace pour accompagner les engagements en matière de transition énergétique. Ce fléchage des aides publiques représente une indication forte à l'intention des particuliers en recherche d'une solution responsable pour leur chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la cuisson », déclare Joel Pedessac, directeur général du CFBP.

La reconnaissance des atouts du propane

Le butane et le propane offre des solutions matures qui permettent d'améliorer les performances énergétiques et d'atteindre les exigences imposées par la nouvelle réglementation thermique, et ainsi une haute performance énergétique, à des coûts maîtrisés. Elle répond aux exigences des réglementations thermiques actuellement en vigueur dans les bâtiments neufs et existants grâce à ses caractéristiques énergétiques et environnementales, sa souplesse d'utilisation, le rendement élevé des équipements de chauffage et à sa facilité de couplage avec des ENR (chaudières condensation, chaudières hybrides, micro-cogénération, couplage gaz-solaire et gaz-bois).

De nouvelles technologies de production de chaleur et d'électricité à partir de gaz – dont le butane et le propane – permettent de réduire les consommations liées au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire. Le propane accompagne ces innovations : il complète les performances des nouvelles solutions et réduit les émissions de CO₂ et de polluants comparé à d'autres énergies comme le fioul.

Enfin, le butane et le propane apportent aux consommateurs des territoires une grande souplesse d'usage, pour la cuisson, la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage. Disponibles immédiatement, ces solutions gaz sont stockables sur le lieu de consommation aussi bien sous forme de bouteilles ou de citernes, que délivré via un réseau canalisé.

Aujourd'hui, 700 000 foyers français se chauffent au propane et plus de 3 000 réseaux canalisés alimentent des logements ou des entreprises. L'ensemble des installations de propane et de butane délivrent une puissance équivalente à la production électrique de 60 réacteurs nucléaires, rendant cette énergie indispensable au mix énergétique national.

À propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association loi de 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière de l'énergie GPL (les gaz butane et propane). Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques tant au niveau français qu'europpéen et international. Son rôle majeur est de défendre et valoriser l'énergie GPL, les gaz butane et propane, dans un contexte énergétique en constante mutation. Si la sécurité est au cœur des préoccupations de la filière des GPL, elle contribue aussi activement aux politiques de développement durable et de maîtrise de l'énergie. Pour plus d'information : www.cfbp.fr ; www.gpl.fr ; [@energieGPL](https://twitter.com/energieGPL)

Contacts presse – We agency

Aymeric Staub 01 44 37 22 18 – aymeric.staub@we-agency.fr
Elisabeth Pélabon 01 44 37 22 09 – elisabeth.pelabon@we-agency.fr